

Issy-les-Moulineaux, le 16 septembre 2016

Madame Barbara POMPILI
Secrétaire d'Etat, chargée de la Biodiversité
Ministre de l'Environnement,
de l'Energie et de la Mer
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Madame la Ministre,

Par l'intermédiaire d'une fédération de chasseurs, j'ai pris connaissance avec étonnement –pour ne pas dire plus- de votre mail du 7 septembre dernier adressé aux D.D.T les encourageant, au nom d'une « cohabitation harmonieuse » (sic) entre usagers de la Nature, à mettre à l'ordre du jour des CDCFS, pour s'en inspirer, les mesures drastiques de sécurité à la chasse adoptées en Haute-Savoie suite à un accident dramatique et dans un contexte démographique et de partage des espaces naturels bien spécifique.

Je regrette votre positionnement, et dans la forme et sur le fond.

Dans la forme, il eut été pertinent, plutôt que de m'adresser un aimable courrier de félicitations pour ma nomination à la tête de la FNC, de me proposer une rencontre sur ce dossier que vous semblez mal connaître, si ce n'est par des ONG et conseillers soucieux d'abord de « ghettoïser » la chasse et, pour ce faire, de mettre en exergue des conflits d'usage, plus virtuels que réels dans la plupart des départements.

Sur le fond, vous n'ignorez sûrement pas, par ces mêmes sources, que les accidents de chasse avec des non-pratiquants sont exceptionnels -comme en attestent les recensements méticuleux de l'ONCFS- alors que la plupart des autres loisirs se gardent bien de réaliser ou de publier de telles statistiques.

Empiriquement, on peut constater que la chasse n'est pas classée par les assureurs parmi les loisirs les plus dangereux pour autrui comme en témoignent d'ailleurs les prix modestes de nos assurances individuelles.

Sur le plan strict de la « cohabitation », à l'heure où le respect du droit de propriété (auquel est rattaché le droit de chasse) est peu de chose et la « socialisation » de l'espace la nouvelle norme citadine, il est certes nécessaire pour la chasse d'apprendre à partager l'espace et le temps. Mais partager n'est pas exclure : ni dans le temps (le dimanche ou le mercredi sans chasse...) comme le souhaitait dans la loi « chasse » de 2000 Madame Voynet et ses affidés ; ni dans l'espace, par zonage, comme vous semblez le souhaiter à travers votre initiative.



Elle est d'autant plus regrettable, d'une part parce que les sondages réalisés dans le passé (Ifop 2011, CSA 2008) par nos soins, par nos opposants ou le Commissariat au Plan, relativisent les conflits entre chasseurs et autres usagers. D'autre part, parce que nous avons précisément confié l'animation d'un groupe de travail sur ce thème au président de la fédération des chasseurs de Haute-Savoie, André Mugnier, qui est le premier à considérer que sa réglementation n'est guère « exportable » en l'état.

Ce président va bientôt nous restituer la synthèse des pratiques existantes à l'échelle nationale, des problèmes rencontrés et une boîte à outils pour les fédérations qui pourront y puiser des mesures adaptées à leur contexte –la Lozère ayant, par exemple, peu de ressemblance, le week-end, avec la périphérie d'Annecy...

Pour conclure, je crois plus à une prise de conscience, favorisée par nos structures, chez les chasseurs et à un dialogue débouchant sur des règles locales d'accès concerté à l'espace, entre usagers, plutôt qu'à une nouvelle couche réglementaire ou zonale infligée au monde rural pour une activité de loisir de nature parmi les plus codifiées de France et même, très souvent, la seule avec la pêche.

C'est pourquoi j'ai invité les fédérations de chasseurs à ne pas donner suite à votre initiative dans l'attente des conclusions de notre groupe de travail, que je ne manquerai évidemment pas de vous adresser.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma considération la plus haute.

Le Président



WILLY SCHRAEN